



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL**

Séance du 30 janvier 2025

Délibération n° CS2025-001

Objet : Attribution du marché pour l'élaboration du schéma des mobilités

• date de convocation : 24 janvier 2025

• nombre de conseillers en exercice : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trente janvier à neuf heures, les membres du Comité syndical du SYMOS, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président du Comité Syndical

TITULAIRES	PRESENT	PRESENT	ABSENT	AYANT DONNE POUVOIR A	REPRESENTE PAR
Grand Lac	BERETTI Renaud		X	Florian Maitre	
Grand Chambéry	CARACO Alain	X			
Grand Chambéry	CERINO Jean-Benoît		X	Thierry Repentin	
Département	CHASSOT Aloïs		X		
Grand Chambéry	DUNOD Isabelle	X			
Cœur de Savoie	DUPARC Stéphane	X			
Département	FONTAINE Nathalie	X			
Grand Chambéry	GOUGOU Jocelyne	X			
Grand Lac	GUIGUE Thibaut		X		
Grand Chambéry	LEOUTRE Jean-Marc		X		
Grand Lac	MAITRE Florian	X			
Grand Lac	MERCAT Nicolas	X			
Grand Chambéry	PIERRETON Christophe	X			
Grand Chambéry	REGAIRAZ Damien	X			
Grand Chambéry	REPENTIN Thierry	X			
Grand Lac	ROGNARD Olivier		X	Nicolas Mercat	
Cœur de Savoie	SANTAIS Béatrice	X			
Département	THEVENET Olivier	X			
Grand Chambéry	TRAHAND Cécile	X			
Cœur de Savoie	VILLAND Franck	X			

Thierry Repentin, président, rappelle qu'une consultation a été lancée pour l'élaboration du schéma des mobilités sur le périmètre du Syndicat.

Les objectifs liés à l'élaboration de ce schéma sont les suivants :

- Disposer d'orientations politiques partagées sur l'ensemble des dimensions d'une politique mobilité (transport en commun, mobilité partagée, mobilité active...) :
 - o aux différentes échelles (enjeux avec les connexions des territoires voisins, enjeux de connexions internes au périmètre Métropole Savoie, territoires urbains, péri-urbains et ruraux),
 - o aux différents horizons de temps (court terme, moyen terme, long terme).
- Décliner ces orientations en actions concrètes et opérationnelles pour le premier horizon de temps (5 ans).

L'exécution des prestations (phase 1) débute à compter de la notification du contrat. La phase 3 doit être terminée pour mi-juillet 2025.

Les prestations sont réparties en 3 phases à prix forfaitaires définies comme suit :

- 1 : phase préparatoire,
- 2 : phase de conception,
- 3 : phase de restitution.

Le marché est passé pour un montant global et forfaitaire de 111 600 € HT (montant des phases 1, 2 et 3). Des prestations à prix unitaires figurant au bordereau des prix unitaires pourront être commandées si besoin, avec un montant maximal de 20 000 € HT.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation du marché :

- prix : 30 %,
- valeur technique : 70 %,

Il est proposé de retenir l'offre la mieux-disante de l'entreprise Mensia Conseil.

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis du Bureau du SYMOS du 23 janvier 2025,

Le Comité syndical du SYMOS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : **d'approuver** le marché relatif à l'élaboration du schéma des mobilités selon les modalités définies ci-dessus,

Article 2 : **d'autoriser** le président à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation.

Le président,
Thierry Repentin

